

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260100383-20230503-D_2023_05_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_05_10

Sur convocation en date du 26 avril 2023, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 3 mai 2023 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	André DELARUE
CORDIER Michel	Marie-Andrée PERROT
MARTIN Hubert	Aline WEYL
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Hubert MARTIN

Monsieur Laurent DUCLOS donne procuration à Christian VOVILIER

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET donne procuration à Cathy PIVET

Excusé :

Monsieur Gorges PARRY

Absentes :

Madame Léa BERGENA

Madame Claudine SUCCO

Secrétaire de séance : Sylvie SUPIE

Mise en ligne le : 15/05/2023

Subventions aux associations et organismes sociaux – Année 2023

Dans le cadre de leurs activités, les associations ont sollicité auprès du C. C. A. S. une aide financière en communiquant un dossier faisant valoir leurs missions, le nombre de leurs adhérents demeurant sur Péronnas, le nombre des personnes aidées sur la commune ainsi que leur participation aux événements de Péronnas.

Ces associations doivent relever du domaine social et médico-social.

Il est proposé au Conseil d'administration d'attribuer les subventions pour l'exercice 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023
Maintien à domicile / EHPAD	
Mutualité française « les Ancolies »	920,00 €
MARPA « les Charmilles »	700,00 €
Ain domicile services	1 230,00 €
Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain (ADAPA)	450,00 €
TOTAL	3 300,00 €
Santé	
Comité 01 France Parkinson	124,00 €
France rein 01	580,00 €
FNATH Bourg	208,00 €
Ligue contre le cancer – comité de l'Ain	802,00 €
Amicale des donneurs de sang	1 564,00 €
France ADOT 01	178,00 €
Association des paralysés de France (APF)	178,00 €
Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI)	328,00 €
ADAPEI section sport	202,00 €
TOTAL	4 064,00 €
Séniors	
Club des Aînés de Péronnas « les Amis de la Rotonde »	1 600,00 €
TOTAL	1 600,00 €

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2023_05_10

Social	
Centre social l'Agora	1 060,00 €
Union locale de la confédération syndicale des familles	400,00 €
Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Ain (ADPEP01)	240,00 €
Croix rouge unité locale	270,00 €
Les restaurants du cœur	100,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
TOTAL	2 170,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2023	11 234,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Oui l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Vu le bien-fondé de sa demande,

A l'unanimité (7 voix pour, Monsieur Christian VOVILIER, Madame Aline WEYL, Madame Sylvie SUPIE, Madame Catherine PIVET, Madame Marie-Andrée PERROT, ne prennent pas part au vote étant membres de bureaux d'associations concernées).

AUTORISE Madame la Présidente à verser les subventions aux associations et organismes sociaux ci-dessus pour un montant total de **11 234,00 €**,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 3 MAI 2023

La Présidente du CCAS,



Hélène GÉDILEAU